

Etablissement :

SAS Epuracqua

Intitulé du poste :

Chargé(e) d'affaires assainissement

Lieu :

Furiani (déplacement sur toute la Corse)

Temps de travail :

À définir

Responsable hiérarchique direct :

Direction opérationnelle

OBJECTIFS



- > Développer l'activité économique autour du traitement de l'eau
- > Suivre la réalisation des projets en collaboration avec le responsable technique et chantier
- > Réaliser une veille économique

MISSIONS PRINCIPALES



DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ

- > Démarcher des prospects: Domaines vinicoles, communes, etc.
- > Vendre des solutions techniques adaptées au(x) besoin(s) du client
- > Réalisation des dossiers réglementaires et dossiers commerciaux

VEILLE ÉCONOMIQUE

- > Veille internet
- > Présence sur des salons régionaux stratégiques
- > Démarcher des prescripteurs
- > Réaliser des présentations produits

SUIVI DES PROJETS

- > Organiser les commandes des matériaux
- > Réaliser les déboursés de chantier
- > Assister le responsable chantier et technique
- > Suivre la coordination et la sécurité des chantiers

CONDITIONS D'EXERCICE



- > Temps complet (35H hebdomadaires)
- > Port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle selon les déplacements et interventions effectuées (suivant la législation en vigueur)
- > Port de la tenue de travail
- > Permis B obligatoire
- > Nombreux déplacements liés aux visites de terrain
- > Partage entre le terrain et le bureau
- > Réunions fréquentes
- > Relations directes avec les usagers/clients

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

- > Environnement physique agressif

COMPETENCES REQUISES



- > Connaissances fortes en traitement de l'eau et environnement
- > Connaissances en électromécanique
- > Fort intérêt pour le domaine technique
- > Maîtrise de l'informatique

RELATIONS FONCTIONNELLES

- > Relations directes avec les usagers/clients et prescripteurs

QUALITES PERSONNELLES



- > Pragmatisme, autonomie, rigueur, et sens des responsabilités
- > Polyvalence et aptitude au travail en équipe
- > Très bon relationnel
- > Disponibilité

REMUNERATION



- > Selon convention collective de l'eau, compétence et expérience professionnelle